

19 sep 2003 -19:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2003](#)

Conseil de Sécurité des Nations Unies

Sur proposition de M. Louis Michel, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a décidé de poursuivre activement la campagne pour l'élection de la Belgique à un siège de membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies pour la période 2007-2008. Et ce, lors de l'élection de novembre 2006.

Sur proposition de M. Louis Michel, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a décidé de poursuivre activement la campagne pour l'élection de la Belgique à un siège de membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies pour la période 2007-2008. Et ce, lors de l'élection de novembre 2006.

Chaque membre abordera cette question lors de ses contacts bilatéraux. A cette fin, le Gouvernement délibérera tous les trois mois environ sur base d'une note du Ministre des Affaires étrangères et des rapports des membres du Gouvernement sur leurs contacts bilatéraux extérieurs à ce sujet. Les séjours à l'étranger des membres du Gouvernement et les visites de ministres étrangers auprès de leurs collègues de ce Gouvernement seront notifiés au plus tard trois semaines à l'avance à la cellule " Campagne Consécur " au SPF Affaires étrangères, chargée de préparer campagne. Chaque membre du Gouvernement, sans préjudice de son autonomie, fera examiner par ses services, en concertation avec la cellule précitée, les mesures qui pourraient être prises au sein du ou des départements dont il a la responsabilité et qui seraient de nature à renforcer la position de la Belgique dans le cadre de la campagne. Le Comité interministériel des relations extérieures Etat fédéral-Communautés-Régions sera saisi de la question afin d'inviter les entités fédérées à participer à la campagne sur le même modèle que le gouvernement fédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe